

INTEGRER LES REGLES SOCIALES DANS SON APPROCHE MANAGERIALE

OBJECTIFS – COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de garantir leurs obligations sociales de manager vis-à-vis de leur équipe, dans le cadre de leur management au quotidien.

- Intégrer les règles relatives à l'embauche du salarié
- Respecter les dispositions portant sur la durée du travail
- Gérer les congés payés et les absences diverses
- Faire face aux comportements inadaptés de leurs collaborateurs
- Connaître les règles s'appliquant à la fin du contrat de travail
- Gérer un contrôle de l'inspection du travail et de la CARSAT (en option)

PUBLIC

Tout Responsable d'équipe.

PRE REQUIS : Aucun

DUREE : 14h00

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Personnalisation du module de formation avec les accords de l'entreprise et la convention collective nationale applicable
- Alternance d'apports théoriques et pratiques avec des interactions avec les stagiaires
- Mises en situation au travers de cas concrets apportés par le formateur et/ou les stagiaires
- Quiz de connaissance entre les différentes séquences pour faire le point des éléments retenus
- Support pédagogique transmis aux stagiaires à la fin de la formation

EVALUATION – SUIVI

- Une évaluation au préalable sera réalisée pour connaître le niveau des connaissances des stagiaires
- L'évaluation des acquis se fera par l'intermédiaire des mises en situation tout au long de la formation, ainsi que par la réalisation d'un questionnaire en fin de formation. Une attestation de fin de formation indiquant le niveau d'atteinte des objectifs sera délivrée.
- Satisfaction : Afin d'évaluer la satisfaction des participants, un tour de table est réalisé en fin de formation et un questionnaire est remis aux participants. Une évaluation sera également réalisée 3 mois après la formation pour mesurer les mises en applications.
- Une feuille d'émargement sera remplie par les participants pour chaque demi-journée.

TARIF

Session Inter-Entreprise 2 jours : 800€ HT par stagiaire auquel s'ajoute la TVA en vigueur au jour de la signature de la convention de formation.

Pour des sessions en intra entreprises, le tarif sera ajusté à la demande et aux besoins du client.